

FICHE PRATIQUE : L'ACHAT DURABLE DE MOBILIER DE BUREAU

Cette fiche vous donne des conseils pratiques pour les catégories de produits suivants:

- Les tables de bureau
- Les tiroirs de rangement
- Les armoires et autres rangements
- Les chaises de bureau
- Les meubles de jardin

En 4 tips:

- Réparez et réutilisez votre mobilier existant.
- Achetez du mobilier écolabellisé NF Environnement ou Ange Bleu.
Pour le mobilier fait à partir de bois, achetez des produits écolabellisés FSC ou PEFC.
- Achetez du mobilier fait à partir de matériaux recyclés.
- Pensez à la fin de vie de votre mobilier.

On vous explique pourquoi en détail ci-dessous !

Cette fiche pratique a pour objectif de répondre à la question suivante : comment pouvez-vous contribuer à rendre l'achat de mobilier de bureau plus durable dans votre entreprise?

A) Conseils pratiques (non-exhaustifs) pour un achat plus durable

1. La réparation et la réutilisation du mobilier existant

Le plus écologique est de réutiliser son mobilier de bureau existant.

Pour ce faire, vous pouvez vous adresser auprès d'entreprises dont le 'core business' consiste en la mise à neuf de vos anciens meubles (vente de nouveaux meubles reconditionnés à partir de la récupération, transformation et recyclage de vos propres meubles).

C'est le cas de l'entreprise belge [NNOF](#).

Leurs atouts ?

- ils sont difficiles à différencier du mobilier neuf
- ils soutiennent l'économie locale
- ils sont meilleurs pour l'environnement, et
- ils sont disponibles à des prix très concurrentiels.

2. L'achat de meubles de seconde main

La seconde démarche écologique est d'acheter du mobilier de bureau de seconde main.

C'est, par exemple, le parti pris de Bruxelles Environnement pour sa cafétéria.

- ➔ Attention, ce style ne conviendra pas à tout type d'entreprise mais peut, le cas échéant, être une chouette alternative.

- En outre, il conviendra de préconiser ce type de mobilier pour certaines parties de votre bâtiment comme, par exemple, la cafétéria ou votre salle de réunion à usage interne.

Leurs atouts ?

- alternative à bas prix ;
- meilleur pour l'environnement ; et
- crée une atmosphère et ambiance de travail agréable et conviviale ;



Sur le site [Relieve Furniture](#) vous pouvez trouver du mobilier de seconde main. Il s'agit d'une start-up bruxelloise qui a pour mission de collaborer avec des entreprises afin de collecter le mobilier dont elles n'ont plus besoin et de le redistribuer à son réseau d'associations, d'écoles, de start-up et d'entreprises "vertes".

[IMPACT Furniture](#) vous permet également d'acheter du mobilier de seconde main. Il s'agit d'un service d'Oxfam Belgique de reprise et de revente de mobilier de bureau pour les professionnels.

3. [L'achat de mobiliers neufs](#)

3.1. [Meubles écolabellisés](#)

La troisième démarche est d'acheter du mobilier écolabellisé NF Environnement ou Ange Bleu.

Ces labels prennent en compte la santé de l'utilisateur et l'utilisation de matériaux écolabellisés.

Pour les produits fabriqués en bois, le plus durable est d'acheter du matériel écolabellisé [FSC](#) ou [PEFC](#).

3.2. [Meubles faits à base de matériaux recyclés](#)

→ **Le saviez-vous ?** Chaque année 42 millions articles de bureau sont jetés ou brûlés en Europe.

Ensuite, il convient de s'assurer que le mobilier est durable dans sa composition. L'achat de mobilier fait à partir de matériaux recyclés est un bon choix.

Les labels FSC recyclé ou recyclé PEFC permettent d'acheter du mobilier fait à base de bois recyclé.

Il convient, toutefois, d'être attentif sur l'allégation du recyclage.

En effet, il est souvent difficile de vérifier les allégations sur le pourcentage réel des matériaux recyclés utilisés.

- Il faudra donc bien vérifier l'origine de ces allégations.

Déjà abordé ci-dessus, l'entreprise belge [NNOF](#) propose également la confection de nouveaux mobiliers de bureau fait à partir de la réutilisation/du recyclage de meubles et de matériaux recyclés (vente de nouveaux meubles à partir d'anciens meubles reçus ou rachetés d'autres entreprises/organisations).

D'autres entreprises belges sont également actives dans ce secteur.

C'est le cas de l'entreprise belge [OKA](#) qui offre une deuxième vie à votre mobilier de bureau. Elle propose également un service de location et de leasing de meubles. Le point positif ? Les produits loués sont reconditionnés, permettant ainsi de réutiliser les produits.

L'entreprise Belge [REGGLO](#) propose, quant à elle, des meubles neufs écoresponsables, réalisés à partir de la récupération de panneaux de réemploi (sauvés de l'incinération).

L'entreprise française [Ecosiège](#) (marque commerciale d'Ergosanté) récupère les sièges de bureau dont on a plus besoin. Ces derniers seront soit transformés en matière première recyclable, soit transformés en sièges upcyclés. Le reconditionnement est effectué par son Entreprise Adaptée, laquelle emploie plus de 80 % de salariés de production en situation de handicap.

L'entreprise hollandaise [Workbrands](#) est un fournisseur de meubles durables et circulaires. Ils rénovent et remettent à neuf le mobilier en procédant à une revalorisation à la fois technique et esthétique du produit.

3.3. Meubles flexibles et facilement recyclables/réparables

Enfin, la durabilité passe également par l'utilisation et le traitement en fin de vie du produit.

A cet égard, préconisez l'achat de meubles qui peuvent être facilement réparés plutôt que remplacés, et dont les éléments sont facilement séparables les uns des autres (par exemple le plan de travail des pieds de la table).

Pensez également à acheter du mobilier modulable, qui peut facilement être réutilisé, réaménagé, monté et démonté.



Ceci vous apportera flexibilité dans l'agencement de vos bureaux et vous permettra de modifier l'espace de travail en fonction de vos besoins (plus de personnels, moins de personnels, nécessité de plus ou moins d'interactions entre les différents bureaux, etc.).

En effet, avec ce type de produits vous pouvez facilement réorganiser, créer un nouveau design ou déplacer certains éléments dans une autre pièce.

3.4. Meubles séparables → réparables et recyclables

La séparabilité des éléments permet des réparations et/ou des remises à neuf plus faciles. Si ce n'est plus possible, la séparabilité facilitera le recyclage en fin de vie du produit.

Évitez donc au maximum des meubles avec des éléments collés/contreplaqués et optez pour des meubles vissés avec des éléments facilement séparables les uns des autres.

Cela vous donne ainsi la possibilité de réparer vos meubles en fin de vie (et donc de réduire vos coûts et vos quantités des déchets).

Le même raisonnement est possible pour le recyclage.

Ces éléments permettront à votre organisation de réduire les coûts pour l'achat de nouveaux meubles.

Comme déjà abordé précédemment, certaines entreprises, par exemple NNOF, mettent au point des projets de construction et de rénovation selon les principes de durabilité: prôner le moins de gaspillage possible, aménager l'espace le plus efficacement possible et réutiliser au maximum. Pour plus d'informations nous vous renvoyons vers leur [site internet](#).

Autre conseil pratique : pensez à l'ergonomie du mobilier

Achetez du matériel robuste et ergonomique, qui optimise le bien-être au travail.

Pour davantage d'informations à ce sujet, nous vous renvoyons vers le [document](#) établi par la Commission européenne concernant les critères des marchés publics écologiques de l'UE pour les meubles et, plus particulièrement, la liste des normes environnementales pertinentes d'aptitude à l'emploi (voir spécifiquement la page 42 du document).

B) Les écolabels

Les écolabels peuvent être de bons outils pour faire des achats durables.

Tous les écolabels n'ont cependant pas les mêmes critères.

Ces derniers offrent la garantie d'un contrôle indépendant par une tierce partie.

Enfin, ils permettent de servir de preuve pour attester que les produits qui portent ces certifications respectent certains critères sociaux, écologiques et qualitatifs.

Pour le mobilier de bureau, les écolabels pertinents sont :

- NF Environnement
- Ange Bleu
- FSC et PEFC

B.1. Le label NF Environnement

Actuellement, le label le plus répandu dans cette catégorie de produits est le label NF Environnement.



Ce label exige e. a. les critères suivants :

- Fin de vie – démontage facile du produit (en vue de sa réparation et/ou de son recyclage) ;
 - Santé de l'utilisateur (limitation des émissions de Composés Organiques Volatils (COV), formaldéhyde, ...)
 - Utilisation de matériaux écolabellisés : par exemple, utilisation de bois écolabellisés FSC ou PEFC et de textiles écolabellisés Oekotex.
- ➔ Via ce [lien](#) vous trouverez la liste des produits certifiés NF Environnement Ameublement.

B.2. Le label Ange Bleu



Quant au label Ange bleu, il exige e. a. les critères suivants :

- Obligation de mise à disposition de pièces de rechange durant minimum 5 ans ;
- Santé de l'utilisateur (limitation des émissions de COV, formaldéhyde, ... et interdiction d'utiliser certains produits dangereux);
- Utilisation de matériaux écolabellisés : par exemple, utilisation de bois labellisés FSC ou PEFC et de textiles labellisés Oekotex.

=> Via ce [lien](#) vous trouverez un assortiment de meubles rembourrés écologiques écolabellisés Ange bleu (par ex.: les chaises de bureau).

=> Nous vous renvoyons également vers ce [lien](#) pour les meubles et sommiers à lattes à faibles émissions en bois et en matériaux dérivés du bois.

B.3. Les labels FSC et PEFC

FSC dispose de 3 labels:



- *FSC 100 %*: indique que toute la partie en bois du produit en question provient à 100 % de forêts certifiées FSC ;



- *FSC mixte* : indique que toute la partie en bois du produit représente au minimum 70 % de fibres responsables (bois issus de forêts certifiées FSC et/ou de matières recyclées post-consommation). Les 30 % restants proviennent de bois non certifiés mais qui sont tout de même contrôlés. C'est donc un mélange de fibres d'origines différentes ;



- *FSC recyclé* : indique que toute la partie en bois du produit est fabriquée à 100 % à partir de matières recyclées (avec un minimum de 85 % de matières recyclées post-consommation).

Pour PEFC, il existe 2 labels :



- *Certifié PEFC* : il garantit que le produit contient au moins 70 % de matières premières certifiées PEFC (provenant d'une forêt certifiée PEFC ou de matière recyclée). Le taux de matière recyclée doit être inférieur à 100 %.



- *Recyclé PEFC* : il garantit que le produit contient 100 % de matières premières recyclées.

C) Contextualisation et problématique

- ➔ **Le saviez-vous ?** En dehors du télétravail, un travailleur passe en moyenne 1 500 heures par an au bureau.
- ➔ **Les constats :**
 - ➔ 42 millions d'articles de mobilier de bureau sont mis en décharge chaque année en Europe.
 - ➔ Il y a 55 tonnes de déchet de bois par an à Bruxelles, dont 75 % est incinéré.

Il est donc primordial de disposer d'un environnement de travail sain et de conditions de confort optimales (mobilier de bureau confortable et ergonomique), et ce afin d'optimiser le bien-être au travail.

La durabilité est également un critère important à prendre en compte dans le processus d'achat du mobilier de bureau.

En effet, les meubles peuvent représenter une source importante de substances dangereuses en raison de leurs grandes surfaces et de leur longévité.

À titre d'exemple, certains meubles rembourrés (par exemple les chaises de bureau ou les cloisons acoustiques) peuvent être des sources importantes de polluants dans les environnements intérieurs. Ces polluants -susceptibles de nuire à l'environnement et à la santé humaine- proviennent généralement des colles, des matériaux de rembourrage, des tissus de revêtement ou du cuir.

- ➔ Opter pour du mobilier durable permet donc de limiter son impact sur la santé et l'environnement, par exemple en recherchant des technologies de bureau économes en énergie, des matériaux de bureau préservant les ressources et des équipements de bureau à faibles émissions.

Il est important de préciser que la protection de l'environnement au bureau et les produits respectueux de l'environnement ne sont pas automatiquement synonymes d'augmentation des coûts. Dans certains cas, les achats

respectueux de l'environnement peuvent même vous aider à économiser des coûts sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

D) Sources utiles à consulter

- Le label [NF Environnement](#) est apposé sur des produits de qualité dont l'impact sur l'environnement est réduit ;
- Le label [Ange Bleu](#) est un label allemand indépendant et fiable qui fixe des normes strictes pour les produits et services respectueux de l'environnement ;
- Les labels [FSC 100% - FSC Mixte - FSC Recyclé](#) imposent un niveau de qualité initial des forêts ;
- Les produits [certifié PEFC et PEFC recyclé](#) offrent la garantie d'une gestion constante et durable des forêts ;
- Le site [Infolabel](#) constitue la base de données belge en ligne pour labels durables. Ce site permet de mieux comprendre et d'évaluer les labels ;
- Le [GPP Toolkit](#) pour les critères d'ergonomie.